

Syndicat National **Force Ouvrière**des Finances Publiques Section du Calvados

DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex

"Et vivre, c'est ne pas se résigner" (Albert Camus)

C.A.P. Tableaux d'Avancement "C" et "B" Des 25 mai et 8 juin 2012

Les C.A.P. locales C et B ont été réunies les 25 mai et 8 juin pour émettre un avis sur les tableaux d'avancement 2012 qui seront soumis aux C.A.P. Centrales.

Un dispositif unifié de sélection et d'inscription est mis en œuvre pour les tableaux d'avancement des catégories B et C de la DGFiP en 2012 suite à la mise en place des statuts fusionnés au 1^{er} septembre 2011.

Pour chaque avancement de grade, le recensement de tous les agents en position d'activité remplissant les conditions statutaires est effectué au niveau national. Cette liste annuelle, arrêtée par la Direction Générale, constitue la plage d'appel statutaire.

La plage utile de sélection est constituée des agents inscriptibles au bénéfice de l'âge et ceux inscriptibles sur le critère de l'ancienneté (échelon-rang) en fonction du nombre de promotions offertes.

<u>Les C.A.P.</u> <u>nationales détermineront, pour chaque département, les agents retenus définitivement pour chacun de ces tableaux d'avancement.</u>

RAPPELS et INFOS:

Etre inscrit sur un des tableaux ne signifie pas avoir la garantie d'avancement au grade supérieur dès 2012 puisque ce sont les C.A.P. Nationales qui valident définitivement le nombre d'agents retenus par département,

FO-DGFiP revendique la création des postes budgétaires afin que tous les agents puissent être promus au grade supérieur dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Les élus FO-DGFiP en C.A.P. locales

<u>Cadre B</u>: Bruno GILBERT – Nathalie BLANCHOT - Patricia PRIOUX Françoise DIMICOLI- Véronique LESUEUR – Brigitte JAMET

<u>Cadre C</u>: Eric GRANDMOUGIN – Géraldine TANQUEREL – Corrine BRIAND Philippe BEAUX – Audrey LAIGLE – Franck LECALVEZ

Si ce compte-rendu suscite interrogations, ne pas hésiter à prendre contact par mail (fo.014@dgfip.finances.gouv.fr) ou par tél. au 02-31-38-34-61.
